Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20260519-19052026D23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de madame Magali LE DONGE.

Etaient présents par ordre alphabétique : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, PICHAVANT Bernard,
Etait absente excusée : Annie NICOLAS
Monsieur Pascal LE BEC a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants :14

23-2026 Désignation des référents INFRA POLMAR

L'expertise et l'accompagnement proposés par Vigipol aux collectivités littorales en matière de préparation à la lutte contre les pollutions maritimes sont réunis sous le nom de « démarche Infra POLMAR ». Cette démarche s'articule autour d'une annexe du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dédiée à la gestion des pollutions maritimes, dit Plan Infra POLMAR. Ce plan de secours est conçu et continuellement enrichi par Vigipol. Il regroupe l'ensemble des documents opérationnels dont les collectivités ont besoin pour leur permettre de faire face à une pollution maritime lorsque le maire est Directeur des Opérations de Secours (DOS) et contribuer à la bonne gestion d'une pollution d'ampleur exceptionnelle dans le cadre du dispositif départemental ORSEC POLMAR Terre.

Conscient du risque de pollution maritime et des conséquences potentiellement très préjudiciables pour le territoire, l'EPCI souhaite engager une démarche Infra POLMAR avec Vigipol et coordonner la lutte contre la pollution maritime

Une coordination de la démarche à l'échelle de l'EPCI permet de définir et développer des synergies intercommunales (mutualisation de moyens, cohérence des actions, organisation des moyens de lutte), mais également de proposer une réponse concertée pour faire face à une pollution du littoral.

Par délibération du 8 novembre 2019, Le conseil municipal a décidé d'approuver l'engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR de la CCHPB et de confier à la CCHPB la coordination de lutte contre la pollution maritime dans la démarche Infra POLMAR.
Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau référent élu et un nouveau référent technique/administratif ; pour suivre la démarche infra POLMAR et

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20260519-19052026D23-DE

participer au groupe de travail chargé d'adapter la méthodologie générale élaborée par Vigipol aux spécificités du territoire intercommunal.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Annie NICOLAS en tant que référente élue et Christian ALANOU en tant que référent technique/administratif.

Fait à Plovan, le 20 mai 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

